

QUI vous couvre le mieux et au meilleur prix ?

La Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités

CSMR est un contrat mis en place par les activités sociales pour les pensionnés des IEG, ainsi que leur famille (conjoint.e et enfant.s rattachés à la CAMIEG), afin de leur garantir une protection sociale de qualité et de haut niveau.

GRILLE TARIFAIRE

COTISATION MENSUELLE HORS OPTIONS - FORMULE ISOLÉE

1^{re} année

Coefficient social ≤ 10 519 €

10 520 € ≤ Coef. social < 24 955 €

Coefficient social ≥ 24 955 €

2^e année

Coefficient social ≤ 10 519 €

10 520 € ≤ Coef. social < 24 955 €

Coefficient social ≥ 24 955 €

3^e année

Coefficient social ≤ 10 519 €

10 520 € ≤ Coef. social < 24 955 €

Coefficient social ≥ 24 955 €



0 €

Cotisation progressive de **27,53 € à 39 €**

39 € = 46,23 € - 15 % de réduction

0 €

Cotisation progressive de **32,63 € à 46,23 €**

46,23 €

0 €

Cotisation progressive de **32,63 € à 46,23 €**

46,23 €

Les montants de cotisation pour le contrat CSMR s'entendent sous réserve des conditions prévues par la Notice d'Information en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024..



Avec l'**option Confiance**, bénéficiez de garanties renforcées en soins courants, optique, dentaire, hospitalisation et médecine douce pour **+ 10 €/mois** (isolée) et **+ 20 €/mois** (famille).



QUI

vous couvre le mieux et au meilleur prix ?



COMPARATIF REMBOURSEMENTS GARANTIES DE BASE HORS OPTIONS



VS

CSM Loi Evin²

Implants dentaires

MIEUX REMBOURSE

+ 327 €

1 100 €* 

Implant non pris en charge par la Sécurité sociale : maximum 5 par an et par bénéficiaire

773 €

Implant non pris en charge par la Sécurité sociale : maximum 5 par année civile et par bénéficiaire

Chambre particulière

ex : pour une hospitalisation de 15 jours

MIEUX REMBOURSE

+ 253 €

98 €/jour x 15 jours = 1 470 €* 

Chambre particulière limité à 90 jours par an en médecine, chirurgie et maternité, 45 jours en psychiatrie, 90 jours par an pour l'ensemble des autres facturations à l'exclusion des cures thermales et des maisons de retraite médicalisées ou non.

81 €/jour x 15 jours = 1 217 €

Les remboursements en hospitalisation concernent les hospitalisations en médecine, chirurgie et psychiatrie à l'exclusion des cures thermales et des maisons de retraite médicalisées ou non.

Consultations d'ostéopathie

ex : pour 12 séances à 65 €

MIEUX REMBOURSE

+ 372 €

12 x 65 € = 780 €* 

Prise en charge par séance : 65 € Limitées à 12 séances/an

12 x 34 € = 408 €

Prise en charge par séance : 34 € Limitées à 12 séances/an

* Sous réserve des conditions prévues par la Notice d'Information du contrat CSMR en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

² Sources informations CSM Loi EVIN : dans le cadre de l'article 4 de la Loi Evin, les Garanties du régime d'accueil à l'adhésion sont celles prévues par le contrat collectif à adhésion obligatoire souscrit par votre ancien employeur pour ses salariés.

Vous souhaitez plus d'informations,
assurances-personnes-ccas.com/csmr/

01 84 980 980 

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (heures métropole)



Assureur du contrat : Solimut Mutuelle de France, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) : 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9). RCS 383 143 617 - Siège social : Castel Office, 7 quai de la Joliette, 13002 Marseille. Souscripteur du contrat : CCAS-RCS 775 694 748 - Immeuble René le Guen, 8 rue de Rosny, BP 629, 93104 Montreuil Cedex. Distributeur du contrat : Eosa Management, courtier en assurances - Siège social : Tour Alto - 4 place des Saisons - 92400 Courbevoie, RCS Nanterre 453 353 716 - N° Orias 07004210 vérifiable sur www.orias.fr, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 Paris Cedex 9). Création et réalisation : OptiComRH - Crédit photo : Shutterstock - Document Publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.